

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11056/Add.7/Corr.1
14 janvier 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Repport intérimaire supplémentaire du Secrétaire général
sur la Force d'urgence des Nations Unies

Rectificatif

Page 3

Modifier comme suit les alinéas e) et f) du paragraphe 5

e) Bataillon péruvien : poste de commandement à Rabah; procède à la reconnaissance de ses futures positions qui seront situées dans le secteur centre à l'est du canal de Suez, au sud de la zone dont le bataillon irlandais est chargé.

f) Bataillon panaméen : poste de commandement à Rabah; procède à la reconnaissance de ses futures positions qui seront situées dans le secteur sud à l'est du canal de Suez, au sud de la zone dont le bataillon péruvien est chargé.